

**PRISE D'ACTE DU BILAN ANNUEL 2017 DE LA REGIE EAU DE PARIS
AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS**

Délibération 2018-013

Exposé

Le contrat d'objectifs conclu entre la régie et la ville de Paris pour la période 2015-2020 prévoit la production d'un bilan annuel d'activité. Ce bilan présente les résultats de la régie pour l'année écoulée, retraçant les faits marquants, les principales données techniques concernant le service ainsi que les indicateurs de performance et d'activité définis dans le cadre du contrat. Il porte à la fois sur les volets techniques, financiers et de gestion des ressources humaines.

En 2017, Eau de Paris a maintenu, pour ses prélèvements d'eau destinée à l'alimentation de Paris, un équilibre entre les eaux souterraines et les eaux de rivières, la part des eaux souterraines dans l'alimentation en eau de Paris s'établissant à 53%, en légère baisse par rapport à 2016 (54%), mais dans la fourchette prévue dans le contrat d'objectifs (45-55%).

Avec un rendement du réseau de 90,3% à fin 2017, en légère hausse par rapport à 2016 (89,6%), la régie se situe au-dessus de la moyenne nationale (80%) et de la moyenne des grandes villes françaises (85%).

La régie a réalisé en 2017, 67,5 M€ d'investissements sur l'ensemble de ses installations, sans recourir à l'emprunt. Les investissements, qui concernent des opérations démarrées, poursuivies ou terminées en 2017, ont porté sur l'entretien de son patrimoine, le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eau non potable, la modernisation des filières d'approvisionnement et de traitement, avec notamment la deuxième phase des travaux du décanteur de Joinville et la mise en service d'un nouveau poste de chloration à la porte d'Arcueil, mais également les énergies renouvelables, avec l'inauguration du générateur photovoltaïque sur le toit du réservoir de L'Haÿ-les-Roses et du doublet géothermique à l'Albien dans la ZAC Clichy-Batignolles.

L'eau distribuée demeure d'excellente qualité, avec 100% de conformité aux normes de potabilité, que ce soit en microbiologie (recherche de bactéries) et en physico-chimie (composition de l'eau).

Pour la sixième année consécutive, Eau de Paris a été élue Service Client de l'année dans la catégorie « distribution d'eau » devançant les autres entreprises du secteur. Cette qualité de service est confirmée le taux de satisfaction qui s'établit à 92% pour les usagers et à 93% pour les abonnés.

Eau de Paris a par ailleurs été lauréate du prix des Nations Unies pour les services publics dans la catégorie « transparence, responsabilité et intégrité ».

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte du bilan présenté par la régie au titre de l'année 2017, en application du contrat d'objectifs.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la régie révisés, et notamment les articles 10 et 12,

Vu le bilan annuel 2017, établi conformément au contrat d'objectifs révisé, annexé,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

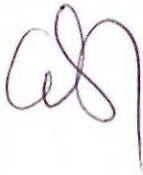
DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'administration prend acte du bilan annuel 2017 de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris
Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : 25 MAI 2018

Affiché au siège de la régie le : 28 MAI 2018

Transmis au représentant de l'Etat le : 28 MAI 2018

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : 28 MAI 2018

Le Directeur Général

Benjamin GESTIN



La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.